

Cachet de l'école :

## POURSUITE DE SCOLARITE

FICHE : « AVIS de l'IEN »

➡ à adresser à l'IEN avant la tenue du conseil des maîtres

### I – PROPOSITION envisagée par le conseil des maîtres

#### RAPPEL

**Le redoublement nécessite de demander l'avis de l'IEN chargé de la circonscription du premier degré :**

« A titre exceptionnel, dans le cas où le dispositif d'accompagnement pédagogique n'a pas permis de pallier les difficultés importantes d'apprentissage rencontrées par l'élève, un redoublement peut être proposé par le conseil des maîtres. Cette proposition fait l'objet d'un dialogue préalable avec les représentants légaux de l'élève et d'un avis de l'IEN chargé de la circonscription du premier degré ». (cf. article D321-6 du code de l'éducation)

#### PROPOSITION ENVISAGEE PAR LE CONSEIL DES MAITRES

##### ELEVE

NOM – Prénom :

Date de naissance :

Niveau de classe 2022-2023 :

**Après dialogue préalable avec la famille, le conseil des maîtres envisage de proposer à la famille la poursuite de scolarité suivante :**

- un redoublement exceptionnel dans le cadre d'un dispositif d'accompagnement pédagogique qui peut prendre la forme d'un PPRE
- un 1er raccourcissement de la durée du cycle
- un 2nd raccourcissement de la durée du cycle

**II – AVIS MOTIVE DE L' IEN SUR LA PROPOSITION DU CONSEIL DES MAITRES**

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Favorable                       Défavorable

**Date**    **Signature :**

**III – AVIS MOTIVE DU CONSEIL DES MAITRES APRES AVIS DE L' IEN**

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

**Date**    **Signature du (de la) directeur (trice) :**